



Assemblée générale

Distr. limitée
24 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Deuxième Commission

Point 25 de l'ordre du jour

Développement agricole et sécurité alimentaire

**Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Équateur, Géorgie,
Nicaragua et Pérou : projet de résolution**

2013, Année internationale du quinoa

L'Assemblée générale,

Notant que le quinoa est un aliment naturel à haute valeur nutritive,

Consciente que les peuples autochtones andins, grâce à leurs connaissances et à leurs pratiques traditionnelles qui leur permettent de vivre en bonne harmonie avec la nature, ont su préserver, protéger et gérer le quinoa à l'état naturel, avec ses nombreuses variétés et espèces primitives, en tant que denrée alimentaire pour les générations présentes et futures,

Affirmant qu'il faut appeler l'attention de la communauté internationale sur le rôle que le quinoa, dans sa diversité biologique, joue, en raison de sa valeur nutritive, dans la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que dans l'élimination de la pauvreté à l'appui de la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et de l'application des dispositions du document final de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement¹,

Rappelant la résolution 15/2011, adoptée le 2 juillet 2011 par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa trente-septième session²,

Rappelant également la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation³, la Déclaration

¹ Voir résolution 65/1.

² Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la Conférence de la FAO, trente-septième session, Rome, 25 juin-2 juillet 2011* (C 2011/REP).

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), première partie, appendice.



du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après⁴ et la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire⁵,

Affirmant qu'il faut mieux faire connaître les propriétés nutritionnelles, économiques, environnementales et culturelles du quinoa,

1. *Décide* de proclamer l'année 2013 Année internationale du quinoa;
2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à faciliter la célébration de l'Année internationale du quinoa, en collaboration avec les gouvernements, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres organismes compétents du système des Nations Unies, ainsi que des organisations de peuples autochtones et des organisations non gouvernementales, et invite également l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la tenir informée des progrès enregistrés à cet égard;
3. *Rappelle* le paragraphe 2 de la résolution 15/2011 de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, prie à cet égard le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour obtenir des fonds extrabudgétaires pour l'Année internationale du quinoa et invite les États Membres, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes à contribuer généreusement à cet effort.

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, 10-13 juin 2002*, première partie, appendice; voir également A/57/499, annexe.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.